

MELANGES RELIGIEUX,

POLITIQUE, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII. Montreal, Vendredi, 9 Février 1849. No. 43.

ÉTRANGER.

GAËTE.—On dit que le Saint-Père daigne persister dans sa première pensée, et qu'il veut aller lui-même répandre sur la France ses paternelles bénédictions, et lui témoigner, combien il a été touché des marques de son filial dévouement. De là, il paraît que Sa Sainteté se rendra dans l'île de Majorque, où l'appelle l'hospitalité royale de l'Espagne, et où un vaste palais, celui des anciens rois d'Aragon, lui offrira, ainsi qu'à la cour pontificale, une résidence temporaire et convenable, dans un pays calme et à portée de l'Italie.

PROTESTATION DU SOUVERAIN PONTIFE CONTRE LA CRÉATION A ROME D'UNE JUNTE DE GOUVERNEMENT.—Élevé par la disposition divine, et d'une manière presque merveilleuse, malgré Notre indignité, au Souverain Pontificat, un de Nos premiers soins fut de travailler à procurer l'union entre les sujets de l'Etat temporel de l'Eglise, de rallier la paix entre les familles, de leur faire du bien de toutes façons, et de rendre l'Etat florissant et paisible autant que cela dépendait de Nous. Mais les bienfaits dont Nous nous sommes efforcé de combler Nos sujets, les institutions les plus larges par lesquelles Nous avons comblé à leurs désirs, bien loin, disons-le franchement, d'inspirer la gratitude et la reconnaissance que Nous avions tout droit d'attendre, n'ont valu à Notre cœur que déceptions et amertumes répétées de la part des ingrats dont Notre cœur paternel voudrait voir le nombre diminuer toujours. Maintenant tout le monde sait de quelle manière on a répondu à Nos bienfaits, quel abus on a fait de Nos concessions, comment, on les dénaturant, on travestissant le sens de nos paroles, on a cherché à égarer la multitude de sorte que de ces bienfaits même et de ces institutions certains hommes se sont fait une arme pour les plus violents excès contre Notre autorité souveraine et contre les droits temporels du Saint-Siège. Notre cœur se refuse à rappeler en détail les derniers événements à partir du 15 novembre, jour où un ministre qui avait notre confiance fut cruellement égorgé en plein midi, par la main d'un assassin, qu'appuyant avec une barbarie encore plus grande une troupe de forcenés ennemis de Dieu et des hommes, de l'Eglise et de toute institution politique honnête. Ce premier crime ouvrit la série des crimes commis le jour suivant avec une sacrilège impudence. Ils ont déjà encouru l'exécution de tout ce qu'il y a d'âmes honnêtes dans Notre Etat, en Italie, en Europe; ils encoururent l'exécution des autres parties du monde; c'est pourquoi Nous pouvons épargner à Notre cœur l'immense douleur de les raconter ici. Nous avons été contraints de Nous soustraire du lieu où ils furent commis, de ce lieu où la violence Nous empêchait d'y porter remède, réduit que Nous étions à pleurer avec les gens de bien, à déplorer avec eux de si tristes événements et l'impuissance plus affligeante encore de tous actes de justice contre les auteurs de ces crimes abominables. La Providence Nous a conduit dans cette ville de Gaëte où, Nous trouvant dans Notre pleine liberté, Nous avons, contre les violences et attentats susdits, renouvelé solennellement les protestations que Nous avons faites à Rome même, dès le premier moment, en présence des représentants accrédités auprès de Nous, des Cours de l'Europe et des autres nations lointaines. Par le même acte, sans déroger en rien aux institutions par Nous créées, Nous avons eu soin de donner temporairement à nos Etats une représentation gouvernementale légitime, afin que dans la capitale et dans tout l'Etat il fût pourvu au cours régulier et ordinaire des affaires publiques, ainsi qu'à la protection des personnes et des propriétés de Nos sujets. Par Nous a été en outre prorogé la session du Haut-Conseil et du Conseil des Députés, qui récemment avaient été appelés à reprendre leurs séances interrompues. Mais ces déterminations de Notre autorité, loin de faire rentrer dans la voie du devoir les perturbateurs et les auteurs des violences sacrilèges que Nous venons de rappeler, les ont poussés à de plus grands attentats; car, s'arrangeant ces droits de Souveraineté qui n'appartiennent qu'à Nous seuls, ils ont, au moyen des deux Conseils, institué dans la capitale une représentation gouvernementale illégitime, sous le titre de Junte provisoire et suprême d'Etat, ce qu'ils ont publié par acte du 12 de ce mois. Les devoirs de Notre Souveraineté, auxquels Nous ne pouvons manquer, les serments solennels par lesquels Nous avons promis, en présence du Seigneur, de conserver le Patrimoine du Saint-Siège et de le transmettre dans son intégrité à Nos Successeurs, Nous obligent à élever la voix solennellement et à protester devant Dieu à la face de tout l'univers, contre ce grand et sacrilège attentat. C'est pourquoi Nous déclarons nuls, sans force aucune ni valeur légale tous les actes mis au jour par suite des violences qui Nous ont été faites, protestant notamment que cette Junte d'Etat établie à Rome n'est autre chose qu'une usurpation de nos pouvoirs souverains, et que la dite Junte n'a, ni ne peut avoir, en aucune façon, aucune autorité. Sachant donc tous Nos sujets, quel que soit leur rang ou condition, qu'à Rome et dans toute l'étendue de l'Etat pontifical, il n'y a et qu'il ne peut y avoir aucun pouvoir légitime qui n'émane expressément de Nous, que Nous avons, par le "Motu proprio" souverain du 27 novembre, institué une Commission temporaire de gouvernement, et qu'à elle seule appartient, exclusivement le gouvernement de la chose publique pendant Notre absence, et jusqu'à ce que Nous en ayons Nous-même autrement ordonné.

Donné à Gaëte, le 17 déc. 1848. PIUS PP. IX.

ROMA.—Le nouveau ministère est définitivement constitué. En voici la liste officielle:

- M. Muzzarelli, président du conseil, ministre de l'instruction publique et provisoirement chargé du portefeuille des affaires étrangères.
- Carlo Arnellini, ministre de l'intérieur.
- Francesco Galeotti, ministre de la justice.
- Luigi Mariani, ministre des finances.
- Pietro Sterbini, ministre du commerce.
- Pompeo di Campello, ministre de la guerre.

NOBLE RÉPONSE.—Dernièrement, plusieurs membres du Cercle populaire se présentèrent chez le cardinal Tosti, préfet de l'hospice Saint-Michel, et que les devoirs de sa charge ont retenu à Rome. Ils venaient le féliciter, dit une correspondance de la *Voix de la Vérité*, de n'avoir pas quitté la ville comme ses collègues. Voici ce que leur répondit le vénérable Cardinal:

"Vous venez me féliciter, Messieurs, parce que je n'ai point fui. Eh bien! sachez que je n'ai pas plus peur de vous tous que ne l'ont mes vénérables collègues, et s'ils ont suivi le Saint-Père, ce n'est que par obéissance et amour, de même que, si je suis resté dans cet établissement, c'est aussi par obéissance et amour pour Sa Sainteté, qui a désiré que je n'abandonne point cet établissement où sont abrités tant d'infortunés, portion très-chère au cœur du Saint-Père parmi tous ses sujets. Du reste, Messieurs, je suis Romain, et vous ne l'êtes point; je resterai sans me laisser épouvanter. Vous pourriez, il est vrai, me frapper aussi d'un coup de poignard; mais en cela que ferez-vous? Vous ne ferez que m'enlever deux ou trois ans d'existence, car je suis un vieillard, j'ai soixante-douze ans, et je ne vivrai guère plus que très-peu d'années."

Les révolutionnaires se sont retirés couverts de confusion.

NAPLES.—Naples semble vouloir passer, outre à l'ultimatum fixé par l'Angleterre et la France, à propos des affaires de la Sicile. Ses préparatifs militaires augmentent dans une proportion considérable et bien supérieure à ses ressources en hommes et en argent.

TURIN.—La chambre des députés de Turin vient d'être dissoute par une ordonnance du 30 décembre. Elle n'était pas assez avancée pour le ministère Gioberti. La nouvelle assemblée devra se réunir le 25 janvier.

LE ROI DE BAVIÈRE.—Le roi de Bavière vient d'adresser au comte de Spaur, son envoyé près la cour pontificale, le rescrit suivant:

"Monsieur l'envoyé comte de Spaur, j'ai lu avec le plus grand intérêt votre rapport du 30 du mois dernier relatif à l'heureuse délivrance de Sa Sainteté le Pape et son arrivée à Gaëte. Ma douleur a été grande lorsque j'ai connu les violences exercées contre le Chef sacré de l'Eglise catholique, par une faction criminelle et oublieuse de tous ses devoirs, ainsi que de la noire ingratitude dont ce même parti a payé les dons et les bienfaits dont l'aveugle comble le cœur si plein d'amour et de bienveillance de Sa Sainteté. Bien que j'aie, comme tout autre fidèle fils de l'Eglise catholique, éprouvé un profond chagrin de la nécessité imposée au Saint-Père de chercher hors de ses Etats sûreté et protection contre des violences nouvelles, ma douleur et mes inquiétudes ont été soulagées par la nouvelle de la délivrance si heureusement accomplie du Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, et je rends des actions de grâces spéciales à la Providence divine, qui a choisi mon envoyé pour devenir l'instrument de cette délivrance. Par le zèle et la circonspection, aussi bien que par le courageux dévouement avec lequel vous avez, mon cher comte, conduit cette entreprise aussi périlleuse que d'une extrême importance pour notre Saint-Père et pour toute la chrétienté catholique, à la plus heureuse issue, vous avez parfaitement répondu à mes intentions et aux sentiments qui m'animent envers Sa Sainteté; vous avez, on ne peut pas mieux, répondu aux instructions que je vous en ai données, sous la date du mois de mai dernier, pour le cas où vos services pourraient devenir utiles au Saint-Père. C'est donc avec plaisir que je vous exprime à ce sujet mon entière satisfaction, me réservant de vous accorder un témoignage tout particulier de ma grâce et de cette satisfaction, ainsi que des sentiments de bienveillance avec lesquels je suis toujours, etc.

"Nymphembourg, le 16 décembre 1848."

A ce rescrit était jointe la grande croix de l'Ordre du Mérite de Saint-Michel, ainsi que trois cordons de l'Ordre de la Couronne de Bavière, destinés: l'un au Cardinal secrétaire d'Etat Antonelli, et les deux autres à MM. d'Harcourt et Martínez de la Rosa, ambassadeurs de France et d'Espagne; puis la croix de commandeur de Saint-Michel pour M. d'Arnao, secrétaire de la légation d'Espagne.

ESPAGNE.—On lit dans l'*Heraldo*: "Il paraît qu'il se prépare une grande solennité religieuse en l'honneur de Pie IX. aux frais des membres des ordres de la Toison-d'Or, des Dames-Nobles-de-Mario-Louise, de Charles III et d'Isabelle-Catholique. Le jour de la cérémonie, S. M. la reine, comme chef de ces ordres, sortira à pied du palais, en grand costume, suivie de la famille royale, de toutes les dames, ministres, conseillers, grands-chanceliers et chevaliers desdits ordres résidant en ce moment à Madrid. Le cortège, à la tête duquel marcheront le corps diplomatique étranger et une députation de la grandesse d'Espagne, se rendra, par les principales rues de Madrid, à l'église d'Atocha, où le Nonce de Sa Sainteté, Mgr. Brunelli, en présence du Patriarche des Indes, de l'archevêque de Tolède, du commissaire général de Cruzada et de tous les prélats qui, par leur rang élevé, ont droit d'assister à une telle cérémonie, invoquera le Tout-Puissant en faveur de la santé et de la tranquillité du Souverain-Pontife. La cérémonie terminée, Sa Majesté retournera au palais avec le même cortège et y fera une oraison dans sa chapelle royale. On dit que cette cérémonie dépassera en magnificence toutes celles du même genre qui ont eu lieu précédemment à Madrid."

ANGLETERRE.—Les catholiques d'Irlande et d'Angleterre ont tenu des meetings importants pour voter des Adresses de sympathie et d'admiration au Pontife que l'ingratitude de ses sujets a forcé de s'éloigner de Rome. A Dublin, dans

une réunion importante, il a été présenté un projet pour rétablir l'aîti que contribution du denier de saint Pierre, afin de venir en aide à Pie IX. pendant son exil. Des meetings simultanés auront lieu dans toutes les paroisses pour recevoir à cet effet les offrandes des fidèles. Si ce projet se réalise, l'Angleterre catholique ne manquera pas de s'y associer.

LA VOIX DE L'HONNEUR.—Nous ne pouvons cacher l'étonnement que nous cause la lenteur des décisions du gouvernement en ce qui touche la politique de la France dans les affaires d'Italie. Sans doute, nous comprenons les difficultés inhérentes à une situation nouvelle et qu'aggravent encore l'attitude hostile et le mauvais vouloir de l'Assemblée. Sans doute aussi nous n'ignorons pas qu'on envoie des courriers et qu'on prépare des protocoles. Mais nous craignons que le pouvoir ne comprenne pas assez ce que demande la dignité de la France, ce que réclament d'elle les glorieuses traditions de son dévouement envers le Saint-Siège, et les vœux unanimes de trente millions de catholiques. Tandis que l'Espagne et le Portugal, tandis que des nations même non-catholiques prennent de généreuses initiatives, ne saurons-nous pas monter à l'Europe et au monde que le temps est venu pour notre patrie de parler un langage digne de son rang, de son passé et de son honneur!

HESSE-DARMSTADT.—Dans la séance du 15 de la première chambre de Hesse, le baron de Gagen a présenté une motion tendant à prier le gouvernement grand-ducal de s'employer de tout son pouvoir pour que non-seulement un asile, mais une résidence convenable soit offerte en Allemagne au Pape Pie IX et aux Cardinaux, et qu'une invitation dans ce sens soit adressée à ces augustes et hauts personnages. La motion du baron de Gagen est d'autant plus digne d'être remarquée que lui-même est protestant. Cette motion a été renvoyée à une commission.

FRANCE.—DIOCÈSE DE PARIS.—La neuvaine de sainte Geneviève, patronne de Paris, a commencé jeudi dernier. Rameau l'affluence des pèlerins a été plus nombreuse, et nous sommes heureux de rendre hommage à la piété de la population, qui n'a pas oublié les bienfaits que cette grande sainte a répandus sur notre capitale.

LE MINISTÈRE EN FRANCE.—S'il faut juger des dispositions du ministère actuel sur les questions religieuses d'après les antécédents parlementaires de ses membres, on peut s'attendre à ce que le ministère actuel ne soit pas resté en arrière de ce qui a été fait par ses prédécesseurs. M. Rullière n'a pas été appelé à montrer ses sentiments à cet égard. Ceux de MM. Passy et Drouin de l'Hay étaient hésitants; et si M. Odilon Barrot, Faucher et Bixio n'ont pas été pendant longtemps les adversaires les moins acharnés de l'Eglise, M. de Malleville, quoique protestant, a toujours été favorable à la liberté religieuse pour tout le monde; M. de Tracy est un des plus honorables vétérans de la liberté d'enseignement, et nous n'avons pas besoin de redire avec quelle générosité M. de Falloux avait accepté à la Chambre des députés la mission de soutenir et de défendre les droits.

FRANCE.—Le Président de la République a reçu le 31 décembre, à deux heures de l'après-midi, Mgr. l'Archevêque, le Chapitre et le clergé de Paris.

DIOCÈSE DE CAMBRAI.—Un retour bien consolant vers l'unité de la loi, continue de se faire remarquer dans le diocèse de Cambrai. 24 abjurations de protestants ont encore eu lieu, dans ce diocèse, pendant l'année 1848, savoir: 10 dans l'arrondissement de Lille, 9 dans l'arrondissement de Cambrai, et 5 dans l'arrondissement de Douai.

SUISSE.—Après onze années d'un schisme provoqué par la majorité protestante du canton de Glaris, un rapprochement vient de s'opérer entre l'évêque de Coire et les autorités de ce canton. Le 21 octobre, le vénérable évêque est venu conférer le sacrement de Confirmation aux habitants catholiques de Nœfels, puis de Glaris. Trois des principaux fonctionnaires du canton ont été délégués avec mission de négocier un accommodement avec Mgr. de Coire, et de rétablir avec lui une parfaite entente sur les points de dissidence qui, pendant un si long temps, avait tenu le pasteur séparé de ses ouailles. L'on assure qu'une convention, à cet égard, est déjà conclue entre les deux parties contendantes, sauf l'approbation du Saint-Siège et la ratification du triple conseil cantonal.

LES MÉMOIRES D'OUTRE-TOMBE.—On sait que les *Mémoires d'outre-tombe*, de M. de Chateaubriand, se publient, dans un journal, par feuilletons détachés. Nous attendrons que cet ouvrage important soit arrivé à sa fin, pour en rendre compte et le juger: nous en parlerons alors, avec toute la justice qui est due au talent supérieur et au caractère de l'écrivain que la France et l'Europe ont pleuré; mais aussi avec toute la fermeté et l'indépendance, qui pourra nous commander la sainteté de la morale chrétienne, quelquefois oubliée par faiblesse, quelquefois sacrifiée aux complaisances de l'art. Il nous coûte de le dire; mais nous ne pouvons, dès aujourd'hui, contenir l'expression de la peine que nous ont fait éprouver plusieurs pages des *Mémoires* si curieux d'ailleurs et si pleins d'intérêts: nous regrettons d'être forcés d'appeler sur ce point la vigilance des pères de familles, afin qu'ils ne laissent point imprudemment cette lecture à la disposition de leurs enfants, dont l'innocence pourrait y subir des dommages. Nous n'accusons ici que le livre et les mots, nous n'accusons pas l'auteur et ses intentions. Qu'importe que la pensée soit honnête et la volonté droite, si la forme ne respecte pas assez ce qui doit toujours être respecté, si elle offre des dangers pour des imaginations tendres et délicates? Dans ce demi-siècle qui va bientôt finir, où si peu de plumes sont restées honnêtes et si peu de vies respectables, nous n'oublierons pas que, si la plume et la vie de M. de Chateaubriand n'ont pas été toujours sans reproche, il y a du moins de grands principes pour lesquels il a toujours noblement combattu, et devant lesquels sa fidélité n'a point fléchi. — *Ami de la Religion de Paris.*

ALLEMAGNE.—L'Union des Catholiques d'Allemagne annonce l'intention de réclamer le rétablissement de l'antique évêché de Hambourg. Jusqu'ici l'administration catholique de cette grande et populeuse ville est dévolue à un vicaire apostolique, sans résidence fixe, auquel est confié le gouvernement des Eglises de l'Allemagne septentrionale,

ainsi que des royaumes du Danemark, de la Suède et de la Norvège.

ALLEMAGNE.—Il était naturel que Robert Blum, le patriarche du rousisme, dont il avait présidé le premier Concile à Leipzig, reçut dans cette ville d'éclatants honneurs funéraires, et que les fureurs de cette secte se manifestassent dans le discours dont le pasteur rougien Rauch était chargé d'honorer sa mémoire. Ce discours peut se résumer en ce seul mot: Vengeance! Voici en peu de mots la péroraison de sa harangue: "Vengeance! je l'appelle sur la tête des meurtriers! Vengeance sur les têtes des moines et des jésuites! Vengeance sur le cadavre vivant (l'empereur Ferdinand)! Vengeance sur tous les ennemis de notre héros assassiné! Vengeance! vengeance! c'est là ma bénédiction." Le dimanche suivant, le même prédicateur se rendit au village de Schönefeld afin d'offrir aux villageois les mêmes explosions de sa fureur. —Rouge, désespérant de se créer une paroisse à Munich, en a disparu, laissant dans cette capitale, pour continuer son œuvre, le nommé Dumbhoff, qui se donne une peine infinie pour se procurer une clientèle. Le relevé fait par la police de tous les membres de cette secte qui célèbrent son prétendu culte dans un cabaret à bière, a prouvé que, dans cette nouvelle *commune*, il ne se trouve qu'une vingtaine d'ex-catholiques; tout le reste se compose de mécréants de toutes sortes de sectes, parmi lesquels l'on compte un assez grand nombre de Juifs. Cela est tout simple, puisque pour être membre de l'Eglise germano-catholique il n'y a pas à faire autre chose qu'à l'existence de Dieu.

MUNICH.—Un religieux, prêtre et docteur en théologie, Jean-Georges Boniface Huber, avait eu le malheur, au mois d'avril dernier, d'apostasier et de passer à la communion prétendue évangélique. Pénété de repentir, il publia, aujourd'hui, 13 décembre, que, rentré au sein de l'Eglise, il s'efforcera, pendant tout le reste de sa vie, de réparer le scandale qu'il a si malheureusement causé. Il s'y reconnaît d'autant plus étroitement obligé, dit-il, que le Saint-Père, à sa très-humble demande, l'a non-seulement reçu en grâce et rétabli dans sa dignité sacerdotale, mais qu'il l'a même dispensé de ses vœux monastiques.

REXFORT.—Le 10 décembre, il est parti de Munich, sous la conduite de son aumônier, une nouvelle colonie de *Pauvres Sauvés des écoles*, pour se rendre aux Etats-Unis. Cette colonie, qui se compose de cette congrégation comptant, de ce moment, vingt-huit membres, et ce nombre, malgré huit écoles que déjà elles desservent, leur permettra de fonder, en Amérique, une Maison-Mère destinée à fournir à cet utile institut des novices indigènes, et multipliera les Maisons de l'ordre dans les grandes localités, en attendant qu'il devienne possible d'en établir dans toutes les nombreuses colonies de langue allemande.

ECOLE MIXTES.—Le conseil communal de Mayence a décrété, le 14 décembre, que les écoles catholiques de la ville seraient transformées en écoles communales, c'est-à-dire mixtes. Il s'agit principalement, dans cette transformation, de faire passer les fonds scolaires de l'Eglise catholique aux mains des protestants. Les catholiques de Mayence n'ont vu qu'avec indignation cette nouvelle tentative de spoliation entreprise contre leur Eglise, et déjà l'association de Pie IX s'occupe des moyens de faire rapporter ou casser ce décret rendu à la sollicitation des dénégues et des juifs, qui aujourd'hui jouent un grand rôle dans tout ce qui se projette ou s'entreprend contre l'Eglise catholique en Allemagne.

TURQUIE.—Il est dans l'immuable destinée des Eglises schismatiques et de leurs chefs, que l'autorité centrale, dont, ceux-ci se croient les dépositaires, deviennent le jouet, soit des princes temporels, soit de leurs propres troupes. Ainsi, le patriarche arménien de Constantinople vient d'être déposé de son siège, après l'avoir occupé pendant dix-huit mois seulement.

VEN. ZUELA.—Nous avons des nouvelles de Puerto Cabello du 28 décembre. A en croire des bruits, dont il est impossible d'apprécier l'authenticité, la flotte du général Paez aurait éprouvé un grave échec, dans la nuit du 13. Les forces du général Monagas lui auraient enlevé une barque, un brick et une goëlette. Exacte ou non, cette nouvelle a été célébrée le 27 par des réjouissances publiques à Puerto Cabello.

M. l'Éditeur,

Il est dit dans un article du dernier numéro des *Mélanges Religieux*, qu'on a fait la remarque, que c'est le 24 novembre l'an 800 que Charlemagne donna au Pape sa souveraineté temporelle. En faveur de ceux qui aiment à étudier l'histoire et à éclaircir les passages obscurs et difficiles, qu'il me soit permis de dire que c'est bien douteux que ce soit Charlemagne qui donna au Pape sa souveraineté temporelle. En 753 le Pape Etienne III vint en France pour implorer le secours de Pepin contre Astolphe, roi des Lombards, qui s'était emparé de ses Etats. Le Pape fit deux fois ce voyage. Ces Etats appartenant donc déjà au Pape. Qui lui avait donné? On ne le sait pas précisément; mais Constantin-le-Grand en l'an 321 avait donné cette fameuse constitution, première source des richesses de l'Eglise, par laquelle il permit à l'Eglise d'acquiescer des biens-fonds et aux particuliers la liberté de leur en laisser par testaments; et il est à croire que Constantin en faisant cette loi donna l'exemple, et qu'ensuite ses successeurs, d'autres princes ou seigneurs en auront agi de même, ce qui aura contribué à faire le domaine de St. Pierre dont Astolphe s'était emparé et que Pepin après l'avoir conquis le remit au Pape en 750. Eginhard, auteur contemporain, et Amastase, le bibliothécaire, ne parlent point de donation mais de restitutions, "Finit belli tunc subacta Italia et res Longobardorum regibus crepta Adriano Romano Ecclesie rectori restituta." Eginhard, *vita Carolimagni*. "Pipinus invitante romano pontifice.... et ad reddendum ea quae romanis ecclesie abstulerat (Hastolfus).... ad sanctum Petrum reddidit." Annals 753. 756. Voyez de plus, Anastase bibl. vita Stephani II. et Adriani II. passim. Labbe. Conc. tom. VI. VII. Thomassin, ancien et nouvelle.